

PLAN DE FAÇADE

Pourquoi dois-je fournir un plan de façade

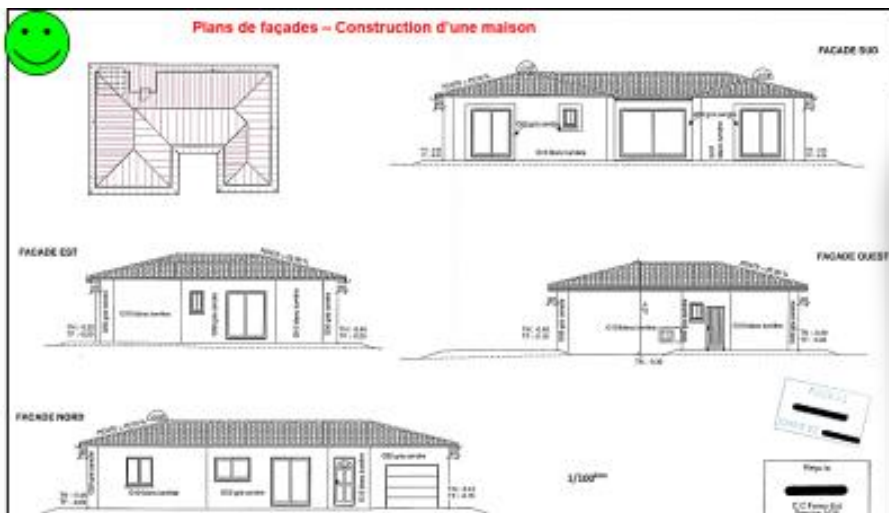
Le plan de façade est une représentation de l'aspect extérieur de chaque façade d'une construction.

Il permet de vérifier que le projet respecte la réglementation applicable (zonage, servitudes...)

Comment réaliser un plan de façade :

Le plan de façade est une représentation graphique.

Il est recommandé d'utiliser une échelle 1/100^{ème} (1cm sur le plan = 1 m réel).



Le plan des façades et des toitures est une pièce obligatoire pour toutes les demandes de permis de construire et pour tous les projets susceptibles d'affecter les façades ou toitures existantes (panneaux solaires, changement, pose de vélux...)

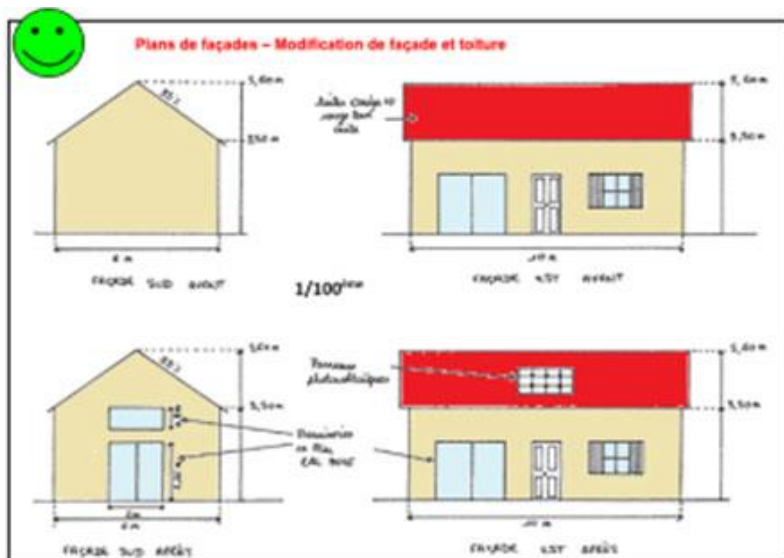
Quelles sont les informations à indiquer sur le plan de façade :

- ✓ L'échelle
- ✓ Les cotations (hauteur, largeur, pente de toiture)
- ✓ La description des matériaux et des couleurs (enduit, tuiles...)

Chaque façade doit être représentée dans sa globalité

Plan de façade à proscrire :

- Pas d'échelle
- Façade partiellement coupée
- Une photographie n'est pas un plan



- ✓ Le plan de façade peut être fourni en couleur.
- ✓ Si votre projet porte sur une modification de façade ou de toiture, préférez un plan AVANT/APRES pour une meilleure lisibilité